

ANNALES  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DU  
GATINAIS

TOME QUATRIÈME

FONTAINEBLEAU  
IMPRIMERIE DE ERNEST BOURGES  
32, rue de l'Arbre-Sec, 32  
1886

— 44 —

contracta avec Girard de Lucas, écuyer, nous ne connaissons que deux fils, François et Gatien<sup>1</sup>.

On trouve François de Lucas en 1496 et 1500, dans plusieurs actes passés devant Noblet, notaire à Orléans, qualifié de haut et puissant seigneur<sup>2</sup>.

Gatien fut abbé de Coulombs, au diocèse de Chartres. Milon d'Illiers, évêque de cette ville, lui donna, le 6 février 1491, la bénédiction abbatiale, et cette même année, Gatien fit graver cette inscription sur une petite cloche fondue alors pour le monastère : « Gatien de Courcelles, abbé de ce monastère, me fit fondre, l'an du Seigneur 1491, le premier de son entrée. » Il mourut en 1500<sup>3</sup>.

François de Lucas laissa, en mourant, Louis héritier de ses biens. Ce Louis épousa Marie d'Angerville et eut de ce mariage deux enfants : Jacques et Jeanne. En 1531, fut faite la rédaction des Coutumes de Lorris-Montargis. Alors comparut pour l'état d'église « messire Jean Bellard, curé » ; pour l'état de noblesse, le seigneur se fit représenter par « honorable homme et sage maistre Thomas Gaillard, son bailly ; » pour les manants et habitants fut élu « Jean Chin, leur procureur<sup>4</sup>. »

Jacques de Lucas, seigneur de Courcelles en partie, épousa, par contrat passé le 6 décembre 1544,

1. Hubert, mss., tome, II p. 195. — *Baux notariés de Courcelles*.

2. Hubert, mss., tome II, p. 195 et tome VII.

3. *Gall. christ.*, dioc. Carnot., et Fisquet, page 395.

4. *Coutumes de Lorris-Montargis*, procès-verbal, p. 102 et 104.

— 43 —

imposant, capable d'abriter des soldats pendant les temps de guerre et de calamités.

De son mariage avec Marguerite de Husson, Georges n'a pas eu de postérité. Il mourut vers l'an 1500 en laissant son neveu et filleul Georges héritier de ses titres et de ses biens.

Georges II de Brillhac était fils de Pierre de Brillhac, chevalier, seigneur d'Argis et de Mons, et de demoiselle Anne de Tranchelion, fille de Guillaume de Tranchelion. Il eut pour frère aîné Charles qui fut seigneur d'Argis, et pour frère cadet Christophe qui fut évêque d'Orléans de 1506 à 1514, après avoir été successivement doyen de Sainte-Croix, abbé commendataire de Saint-Père de Chartres et de Pontlevoy. Il mourut archevêque de Tours, au château d'Artannes (31 juillet 1520), et fut inhumé dans la métropole de Saint-Gatien le 7 août de la même année.

Du mariage de Georges II de Brillhac avec Marie de Pompadour sont sortis : Catherine, Guillaume, seigneur de Bouzy, et Jeannot qui épousa sa cousine issue de germaine, Louise de Brillhac de Villenessais.

*Troisième race.*

Catherine de Brillhac, l'aînée des enfants de Georges II, fit passer dans une nouvelle maison la seigneurie de Courcelles avec ses dépendances, savoir : Le Tartre, la Caponnerie, Viévy, Armeville et la Grand-Cour de Dadonville. De l'alliance qu'elle

— 45 —

Madeleine de L'Hopital, fille de Charles de L'Hopital, chevalier, seigneur de Vitry-aux-Loges, Nogent, Coubert et du Hallier, panetier du duc d'Orléans, grand maître et réformateur des eaux et forêts du duché. Il laissa trois enfants qui furent : Régent, Catherine et Hélène.

Jeanne, dame de Thorigny, en épousant Jean de Longueau, écuyer, seigneur de Barville, de Saint-Michel, de la Motte-Bontin et de Clérembault en partie, porta dans cette famille toutes ses possessions de Courcelles. Elle construisit en 1551, dans l'église de Saint-Michel, une chapelle latérale qu'elle fit placer sous le vocable de saint Jean-Baptiste. De cette union sont sortis : Jean, Pierre, Antoinette, Marie et Louis, qui continuèrent la postérité. Madeleine se fit religieuse à Montargis. Les armes de la famille Longueau sont : *D'azur, à six bâtons rompus d'argent*.

Régent de Lucas mourut en 1575, sans laisser de postérité. Ses deux sœurs se partagèrent entre elles ses droits sur Courcelles. Catherine les céda à Jean Coquelin, son mari, dont la mort arriva en 1594<sup>1</sup>.

Hélène épousa, vers 1580, Jean de Beauxoncles, seigneur d'Aulnay-sous-Boësses, qui devint, à cause d'elle, propriétaire de Courcelles, de Viévy, d'Armeville. Il posséda encore en commun, avec Guyot Pot, seigneur de Chemault, les cens et les rentes de la Grand-Cour de Dadonville. Les armes des

1. Hubert, tome III, p. 69 (*Biblioth. d'Orléans*, mss.).